PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE NICOLET-YAMASKA MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité d'Aston-Jonction, tenue le 5 juin 2023, à 19 h 30.

Enregistrement de la séance sur YouTube.

Madame la mairesse, Christine Gaudet, préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Liliane St-Hilaire, siège 1
Benoit Lussier, siège 2
Line Pellerin, siège 3
François Page, siège 4
Saül Bergeron, siège 5
René St-Pierre, siège 6

M. François Noël est désigné greffier-trésorier de la séance.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse déclare le guorum et la séance ouverte à 19 h 30

### 2023-06-050

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SEANCE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 mai 2023.
- 4. COMITÉS ET INFORMATIONS
- 5. ADMINISTRATION
  - 5.1. Résolution pour les comptes payés et à payer de mai et juin 2023.
  - 5.2. Entente intermunicipale avec la MRC inspection, urbanisme et environnement
- 6. VARIA
  - 6.1. Permis de constructions du mois d'avril 2023.
  - 6.2. Permis de construction du mois de mai 2023.
  - 6.3. Entretien des terrains
  - 6.4. Nouvelles sur les eaux usées
  - 6.5. Nouvelles sur les éoliennes
- 6. Periode de questions
- 7. CLOTURE DE LA SEANCE

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour et des documents l'accompagnant et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

En conséquence

il est proposé par madame Liliane St-Hilaire, appuyé par monsieur Saül Bergeron et résolu,

QUE l'ordre du jour est accepté.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

# 2023-06-051 **3.1 - PROCÈS-VERBAL DU 1 MAI 2023**

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procèsverbal de la séance ordinaire tenue le 1 mai 2023;

**ATTENDU QUE** le Conseil se déclare satisfait du contenu et dispense la lecture du procès-verbal par le greffier-trésorier de la séance;

En conséquence,

il est proposé par monsieur François Page appuyé par monsieur Benoit Lussier et résolu,

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

# → INFORMATIONS / COMITÉS LOISIRS

L'activité de la Fête Nationale a été planifiée pour le 17 juin. Préparez vos chars allégoriques.

## **RIGIDBNY**

Il n'y a pas eu de réunion ce mois-ci, les prochaines rencontres sont les 6 et 20 juin.

#### RISI

Il n'y a pas eu de réunion ce mois-ci.

# **BIBLIOTHÈQUE**

- Pour le restant de l'été, la bibliothèque sera fermée les samedis.
- Il y aura un échange de livre le 13 juin 2023.
- Il y a un nouveau bénévole à la Bibliothèque. C'est monsieur Samuel, âgé de 11 ans qui pourra vous aider les mercredis.

## CDÉ

Il n'y a eu aucune nouveauté depuis le dernier mois.

## **MADA**

- Le 12 mai dernier, M. Jacques Bergeron et Mme Monique Doucet ont reçu la médaille du lieutenant-gouverneur pour leur grand dévouement dans le bénévolat.
- La Mada sera tranquille pour l'été
- Un mot de remerciement à Mme Catherine Carignan qui a fait une magnifique prestation pour enfants soleil et qui nous a aussi grandement aidé dans l'obtention de subventions.

# **MUNICIPALITÉ**

- Le balayage des rues de la municipalité a été effectué le 1<sup>er</sup> juin
- La Corporation de transport adapté du Grand-Tronc (CTAGT) nous a annoncé la fin de la location du garage municipal.
- Un rappel est fait pour le deuxième paiement des taxes, soit pour le 14 juin. Il est maintenant possible d'effectuer le paiement via les services de la caisse Desjardins, la Banque Nationale et de la Banque Laurentienne. La Banque RBC est en cours d'approbation.
- Le semaine dernière, Groupement forestier a continué le plan d'aménagement du terrain situé près de la ligne d'Hydro-Québec. Des arbres ont été plantés afin de revitaliser l'environnement de cette zone.
- Le 27 mai dernier, il y a eu une activité du don d'arbres au garage municipal. Les Conseillers ont eu un grand plaisir à accueillir les citoyens à l'activité. Un total de 600 arbres ont été reçus du ministère des Ressources naturelles et des forêts.
- Les jardinières ont été reçues le 25 mai et des remerciements sont faits à M. Jean-Claude Morin pour l'arrosage qui se fait bénévolement.
- Le panneau électrique du dépanneur n'est toujours pas branché aux services d'Hydro-Québec. Lemteck s'assure que celui-ci soit installé conformément aux normes.

## **ADMINISTRATION**

# **2023-06-052 5.1 - COMPTES PAYES ET A PAYER**

# **RATIFICATION DES COMPTES PAYES**

Fournisseur	Description	Montant	# Chèque
Bibliothèque St-Wen	Partenariat, activité	70,00 \$	7018
RIGIDBNY	6/12 versement	3 430,00 \$	7019

MRC Nicolet- Yamaska	Service d'inspection	22,37 \$	7020
TB Maestro inc.	Élaboration bilan de santé (PGAM)	6 323,63 \$	7021
Groupe Synergis	Travaux arpentage (PGAM)	1 192,28 \$	7022
Groupement forestier	Plan d'aménagement forestier	427,66\$	7023
George Boudreault	Travaux (asphalte et livraison)	754,52 \$	7024
Kubota Victoriaville	Entretien Tracteur à pelouse	127,99 \$	7025
Pinard et frère	17 Jardinière de 18po livré	1 706,15 \$	7026
La belle Québécoise	Diesel tracteur à pelouse	69,36\$	7027
Sécurité publique	1/2 versement	22 174,00 \$	7028
François Noël	Salaire 23-04 au 03-06 (6 sem)	5 348,01 \$	7029
Mégaburo	Copie Nb et Couleur	90,25 \$	7030
Énergie et ress. Nat.	Mutation	5,00 \$	7031
Christine Gaudet	Salaire Mai à Juin	2 928,14 \$	7032
Liliane St-Hilaire	Salaire Mai à Juin	641,63 \$	7033
Benoit Lussier	Salaire Mai à Juin	641,63 \$	7034
Line Pellerin	Salaire Mai à Juin	641,63 \$	7035
Francois Page	Salaire Mai à Juin	641,63 \$	7036
Saül Bergeron	Salaire Mai à Juin	641,63 \$	7037
René St-Pierre	Salaire Mai à Juin	641,63 \$	7038
	Total des chèques	48 519,14 \$	
Hydro-Québec	Éclairage public (par mois) (avr)	353,65 \$	Vir. bancaire
Hydro-Québec	Éclairage public (par mois) (mai)	365,43 \$	Vir. bancaire
Hydro-Québec	Bureau municipal (par 2 mois)		Vir. bancaire
Hydro-Québec	Loisirs d'Aston (par 2 mois)		Vir. bancaire
Hydro-Québec	Garage Municipal (par 2 mois)		Vir. bancaire
Raymond Simoneau	Salaire 01-05 au 03-06 (5 sem)	1 658,25 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet municipalité	57,61\$	Vir. bancaire
Ebox	Internet dépanneur	51,74 \$	Vir. bancaire
Grenco	Location photocopieur	118,51 \$	Vir. bancaire
Banque Nationale	Paiement de l'emprunt	2 098,90 \$	Vir. bancaire
Suite Microsoft	Licence Office mensuelle	80,71\$	Visa

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les dépenses et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence il est proposé par monsieur François Page, appuyé par monsieur René St-Pierre et résolu,

**QUE** le rapport détaillé des dépenses soit accepté tel que présenté. Le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à payer lesdites dépenses.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

# 2023-06-053

# 5.2 – ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MRC POUR L'INSPECTION, L'URBANISME ET L'ENVIRONNEMENT

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska offre aux municipalités locales qui la composent des services régionalisés en matière d'inspection en bâtiment et en environnement;

**CONSIDÉRANT** que le mandat confié à la MRC de fournir des services d'inspection à une municipalité locale doit se faire par le biais d'une entente intermunicipale;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska, la Municipalité d'Aston-Jonction, la Municipalité de Baie-Du-Febvre, la Municipalité de Grand-Saint-Esprit, la municipalité de La Visitation de Yamaska, la Municipalité de Pierreville, la

Municipalité du Village de Saint-Célestin, la Municipalité de Saint-Elphège, la municipalité de Sainte-Eulalie, la municipalité de Saint-François-du-Lac, la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston, la municipalité de Sainte-Monique, la municipalité de Sainte-Perpétue, la municipalité de Saint-Wenceslas et la Municipalité de Saint Zéphirin De Courval, désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C 27.1) pour conclure une entente en matière d'inspection et pour l'application de la règlementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités et la MRC de Nicolet-Yamaska désirent maintenant adopter une nouvelle entente intermunicipale afin que la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC puisse également s'appliquer à l'ensemble des règlements d'urbanisme municipaux des municipalités ainsi que certains règlements relatifs aux cours d'eau, aux nuisances, aux eaux usées et au prélèvement des eaux de consommation;

En conséquence il est proposé par monsieur Benoit Lussier, appuyé par madame Liliane St-Hilaire, et résolu.

**D'AUTORISER** la conclusion d'une entente en matière d'inspection et pour l'application de la règlementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement avec les municipalités à l'entente ici annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite; et

**D'AUTORISER** la préfète et le directeur général à signer ladite entente.

## **6.1 - PERMIS DE CONSTRUCTION**

Pour le mois avril, un total de quatre permis de construction sont émis pour un total de 14,500\$ en travaux.

## **6.2 - PERMIS DE CONSTRUCTION**

Pour le mois mai, un total de quatre permis de construction sont émis pour un total de 45,130\$ en travaux.

# 6.3 - ENTRETIEN DES TERRAINS

Le règlement concernant l'entretien des terrains n'est pas respecté par l'ensemble des terrains présentement. Une mention a été faite aujourd'hui afin d'aviser les citoyens que les procédures municipales seront mises en vigueur en œuvre pour faire respecter les règlements en matière des pelouses et des nuisances. LE règlement 185-2020 est disponible sur le site web.

# 6.4 - NOUVELLES SUR LES EAUX USÉES

Les eaux usées sont en développement depuis plusieurs années sur le territoire d'Aston-Jonction. Suite aux études obtenues, il y a quatre sites qui sont proposés : près de la ligne d'Hydro-Québec, près du ruisseau Lupien, près de la croisée de la rue Lupien et du 3<sup>e</sup> rang ainsi que sur un terrain agricole du 3<sup>e</sup> rang. Les trois sites présentent des avantages et inconvénients et ne possède pas tout le même système de traitement des eaux usées.

Deux systèmes de traitements sont en vue, soit le système Bionest et un système d'étangs aérés. Le coût des systèmes pourrait se situer entre 50 000\$ et 165 000\$ annuellement pour la municipalité sur une durée de 40 ans en fonction des taux d'intérêts actuels qui sont approximatifs. Les coûts sont sujets à réévaluation puisque nous ne connaissons pas encore les données exactes à ce jour.

Le Conseil ira visiter sur place des systèmes de traitement des eaux usées afin de s'assurer que le choix soit adéquat pour notre municipalité.

## 6.5 – NOUVELLES SUR LES ÉOLIENNES

Un projet éolien fait surface à Aston-Jonction depuis quelques semaines. La municipalité a organisé deux réunions afin de présenter les informations et entendre les citoyens sur le sujet. Une première réunion du 25 mai a été animée par Kruger qui souhaite implanter entre 5 et 7 éoliennes à Aston-Jonction. Une seconde réunion a été réalisée le 29 mai et plus d'une trentaine de personnes étaient présentes pour assister à la réunion afin d'obtenir des informations supplémentaires et donner leur opinion sur le projet.

Le Conseil souhaite écouter chacune des préoccupations face aux éoliennes. Il y a un comité qui se nomme : Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska (PCENY). Ce comité est formé de personnes favorables et opposées. Les responsables de ce comité souhaitent la même chose que nous, prendre des décisions éclairées pour les années à venir.

Une réglementation du projet pourra être adopté sous peu sur les éoliennes, cependant il est important de noter que l'adoption d'une réglementation sur les éoliennes ne veut pas dire que nous acceptons les éoliennes sur le territoire. C'est deux situations distinctes, puisque la municipalité pourrait ne pas donner l'appui aux promoteurs sur le projet des éoliennes alors qu'elle adopte un règlement.

Il est aussi important de se rappeler que la municipalité souhaite prendre cette décision en collaboration avec les résidents, dans le respect et dans l'acceptabilité sociale. Si le projet éolien n'est pas accepté par la population, la municipalité ne donnera pas son appui au projet.

## **PERIODE DE QUESTIONS**

Est-ce qu'il y a un comité local qui est en formation pour les éoliennes ? Pour le moment, il n'y a pas de comité distinct à celui de PCENY.

## 2023-06-054 CLOTURE DE LA SEANCE

**CONSIDÉRANT** que tous les points de l'ordre du jour ont été discutés ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Saül Bergeron, et résolu à l'unanimité

QUE la séance est levée à 19h46.

François Noël,
Directeur général & greffier-trésorier